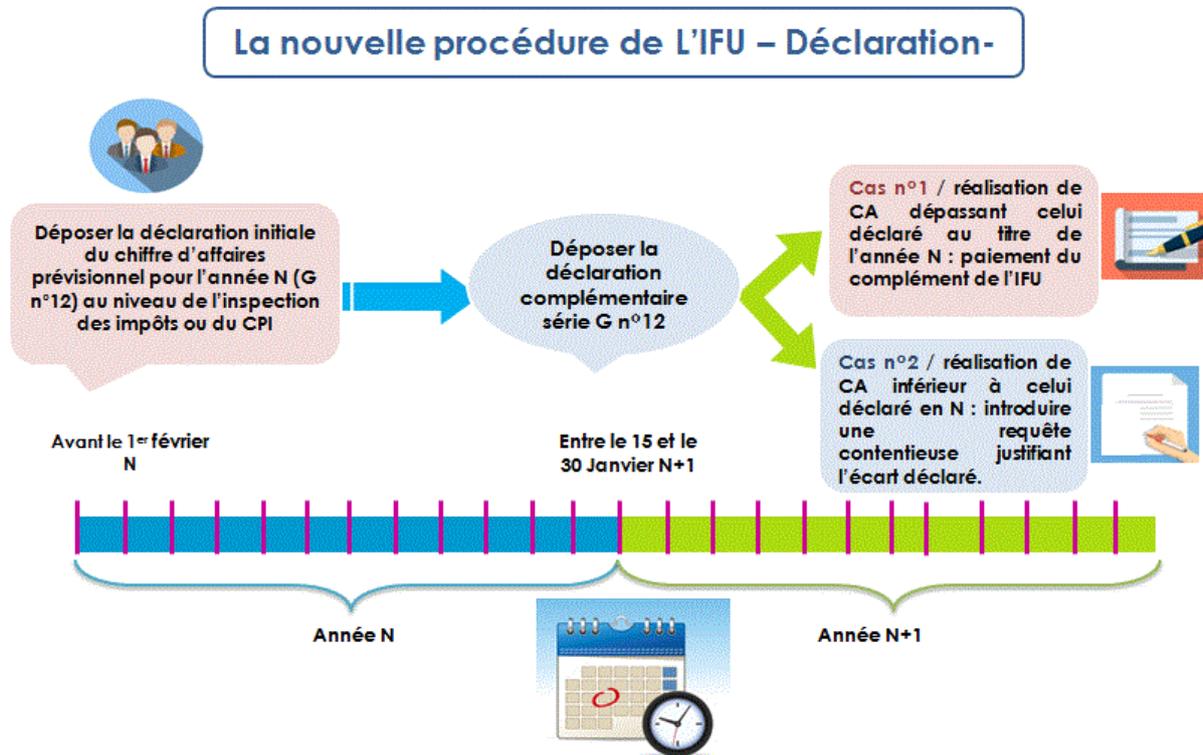


NOUVELLE PROCEDURE DE DECLARATION ET DE PAIEMENT DE L'IFU

Nouvelle procédure de déclaration et de paiement de l'IFU

Déclaration de l'IFU :



Paiement annuel :



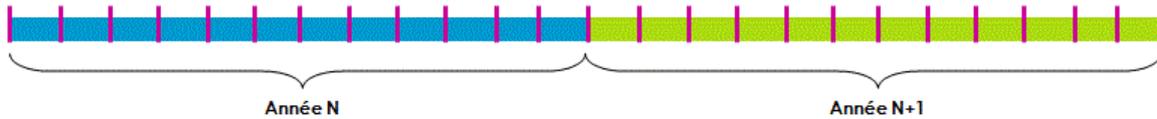
La nouvelle procédure de L'IFU – Paiement -

Contribuable s'acquittant annuellement de l'IFU



Entre le 15 et le 30
Janvier de l'année
N+1

Au plus tard le
30 septembre
de l'année N



Paiement annuel du
montant total de l'IFU
Coupon B



Paiement du complément de
l'IFU, sans pénalités (CA
réalisé > CA déclaré) Coupon A.
(Au-delà de ce délai des
pénalités de recouvrement seront
appliquées).



Paiement trimestriel:

La nouvelle procédure de L'IFU – Paiement -



Contribuable s'acquittant trimestriellement de l'IFU



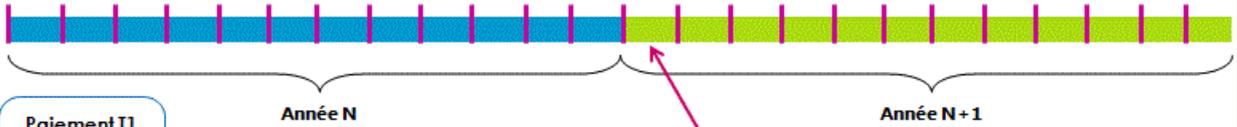
Au plus tard le
31 mars N

Au plus tard
le 30 juin N

Au plus tard le
30 septembre
N

Au plus tard le
31 décembre N

Entre le 15 et le
30 Janvier N+1



Paiement T1
(1/4 de l'IFU)
Coupon B
N°1

Paiement T2
(1/4 de l'IFU)
Coupon B N°2

Paiement T3
(1/4 de l'IFU)
Coupon B N°3

Paiement T4
(1/4 de l'IFU)
Coupon B
N°4



Exceptionnellement pour 2016, le
paiement de la première
échéance s'effectue du 1^{er} au 15
avril 2016 sans application de
pénalités.

Paiement du complément de l'IFU,
sans pénalités Coupon A (Au-delà de
ce délai des pénalités de
recouvrement seront appliquées).